

SERVICES SCOLAIRES COMMUNAUX DE FLEAC

Fiche d'inscription

Année scolaire 2025/2026

A retourner à la mairie
(avant le 04 Juillet 2025)

NOM et prénom de l'enfant :

Ecole Elémentaire :

Classe :

Nom et adresse :

du destinataire de la facture :

(Pour les parents divorcés ou séparés merci de fournir le jugement)

Tél :

Mail :

Quotient familial.....

(merci de bien vouloir joindre votre attestation de quotient familial nécessaire au calcul de la tarification sociale «seulement pour les familles habitant sur la commune de FLEAC»)

CANTINE

Cantine : ☐ Oui ☐ Non

à compter du :

Prix du repas fixé annuellement par le Conseil Municipal

Facturation : Mensuelle «Voir règlement cantine scolaire»

BUS

Prendra le bus le : ☐ matin OU / ET ☐ soir

à compter du :

Forfait mensuel fixé annuellement par le Conseil Municipal

Facturation : Mensuelle «Voir règlement transport scolaire»

GARDERIE

Garderie : ☐ Oui ☐ Non

à compter du :

Forfait mensuel fixé annuellement par le Conseil Municipal

Facturation : Mensuelle «Voir règlement garderie scolaire»

(L'ilot loisirs bénéficie d'une participation financière de la CAF)

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :

☐ Oui

☐ Non

PAIEMENT EN LIGNE :

☐ Oui

☐ Non

(10 enveloppes timbrées obligatoires)

CHEQUE : (10 enveloppes timbrées obligatoires)

☐ Oui

☐ Non

ESPECE : (10 enveloppes timbrées obligatoires)

☐ Oui

☐ Non

Les règlements cantine, garderie et transport scolaires sont consultables sur le site internet de la Commune fleac.fr

TOURNEZ LA PAGE SVP →

Référence unique du mandat :

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	
Nom, prénom :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	

DESIGNATION DU CREANCIER

MAIRIE DE FLÉAC
5 Rue de la Mairie
16730 FLÉAC



DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER											
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u>								<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</u>			

Type de paiement : ☒ Paiement récurrent/répétitif
☐ Paiement ponctuel

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :

--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) : Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par _____ En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec _____

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

INFORMATIONS SERVICES PERISCOLAIRES

CANTINE SCOLAIRE

Prix repas enfant Fléac :

- Quotient familial : 0-599 : 1 euro
- Quotient familial : 600-850 : 2,35 euros
- Quotient familial : au-delà de 850 : 2,80 euros

Prix repas enfant hors Fléac : 3,80 euros

Prix repas enfant extérieur classe ULIS : 2,80 euros

Concernant les absences pour maladie ainsi que pour les modalités de paiements se reporter au règlement concerné.

Les menus sont en ligne sur le site de fleac.fr rubrique vie sociale - école/périscolaire.

GARDERIES SCOLAIRES (goûter du soir inclus)

- maternelle : Elle a lieu le matin à l'école maternelle de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h00 à 18h30 à l'espace ALSH situé 1 rue Ste-Barbe

- élémentaire : Elle a lieu le matin à l'espace ALSH situé 1 rue Ste-Barbe de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h00 à 19h00 dans les locaux de l'école élémentaire

Forfait mensuel Fléac et classe ULIS (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois)

- Quotient familial : 0-599 : 17 euros
- Quotient familial : 600-850 : 22 euros
- Quotient familial : au-delà de 850 : 25 euros

Forfait mensuel hors Fléac (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois) : 28 euros

La journée jusqu'à 4 jours/mois pour motif exceptionnel : Fléac : 3 euros/Hors Fléac : 4 euros

Les garderies du soir sont ALSH (accueil de loisirs sans hébergement). Ils font objet d'une déclaration auprès des services de la DDCSPP (qui contrôle les taux d'encadrement, le respect des projets pédagogiques et éventuellement procède à des contrôles). C'est ALSH qui sont subventionnés par la CAF dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse.

Il existe également une étude surveillée qui fonctionne les lundi, mardi et jeudi, mais l'agent qui surveille n'est pas habilité à corriger les devoirs

TRANSPORT SCOLAIRE

La Commune propose un transport scolaire par le biais de taxi bus. Un circuit dessert le sud (Pont de Basseau, Badoris, les Pierrailles, les Petits Prés). Un deuxième circuit dessert la Cerisaie, Bois Renaud, La Lurate, Chez le Comte, Bellejoie).

Forfait mensuel (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois) : 15 euros

Les règlements de ces 3 services périscolaires sont consultables sur le site fleac.fr rubrique vie sociale - école/périscolaire.

PAIEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

La facturation se fait à terme échue, le prélèvement automatique ainsi que le paiement en ligne sont possibles.

La tarification est revue chaque année avant la rentrée scolaire (délibération du Conseil Municipal).

Contact pour renseignements sur ces services : Valérie BABIN au 05.45.91.68.90
valerie.babin@fleac.fr

Directeur du groupe scolaire : M. BELAIR- 05.45.91.04.05